

Note explicative sur le dossier « demande de subvention »

à destination des porteurs de projet

Rappel du Contexte

Dans le cadre des orientations d'Action Sociale de la Branche Retraite qui visent à promouvoir l'autonomie des personnes retraitées, la Carsat Rhône Alpes déploie sa politique du bien vieillir sur tout le territoire rhônalpin jusqu'au domicile des personnes en s'appuyant sur des offres de service personnalisées.

C'est à ce titre que la Carsat alloue des subventions d'investissement pour soutenir les initiatives visant à améliorer l'environnement des retraités fragilisés vivant à leur domicile. Certains services de proximité tels que les services de portage de repas à domicile pour l'acquisition de matériel ou de véhicule peuvent ainsi être financés par la Carsat Rhône-Alpes, en complément d'autres partenaires.

A compter du 1er janvier 2020, les conditions d'évaluation et d'attribution des demandes de subventions relatives aux services de portage de repas à domicile évoluent. Le dossier de demande « portage de repas » a été complété de nouveaux critères, dits qualitatifs en complément de ceux constituant historiquement le cahier des charges. Ces critères qualitatifs sont issus du « Guide Pratique à l'usage des structures de portage de repas » édité par la Carsat Rhône-Alpes en 2019 (pour le consulter et le télécharger : <https://www.carsat-ra.fr/images/pdf/partenaires/guide-complet.pdf>).

Ils s'inscrivent comme de véritables actions au service d'une politique de prévention proactive et d'accompagnement du maintien à domicile et seront à préciser dans chaque demande de subvention.

« Offre alimentaire » :

Une offre alimentaire adaptée et variée constitue un axe incontournable pour les structures de portage de repas pour faire du repas un vecteur de maintien à domicile. Les menus proposés doivent ainsi être validés par une expertise diététique et, dans la mesure du possible, offrir du choix au déjeuner et au dîner.

« Prise en charge diététique et nutritionnelle » :

L'autonomie et le maintien à domicile sont en partie déterminés par le statut nutritionnel de la personne. Une prise en charge nutritionnelle spécifique avec une solution adaptée proposée à chaque situation (prise en charge des régimes) constitue un élément incontournable. Un bilan diététique à l'inscription, un suivi et des conseils diététiques proposés aux usagers, sont également des offres qui permettent de diversifier la prise en charge nutritionnelle et diététique.

« Prévention et dépistage de la dénutrition » :

Prévenir et dépister la dénutrition constituent un enjeu majeur pour les acteurs de services à domicile (aide à domicile, assistante sociale, structures de portage de repas, ...). Tous les acteurs doivent être mobilisés et sensibilisés : offre de repas « enrichis » pour les personnes dénutries, personnels formés à la thématique, procédure d'alerte en cas de constat d'une dégradation de l'état physique d'une personne, ...autant d'actions possibles pour prévenir et dépister la dénutrition à domicile.

« Gestion de la relation et de la satisfaction du client » :

La relation client, hormis pour la partie administrative (inscription, commandes, gestion des absences et des livraisons), repose principalement sur le livreur/porteur qui s'inscrit très souvent comme le "maillon

central" de la chaîne relationnelle entre le bénéficiaire et la structure de portage. Le service de portage ne s'arrête pas à la livraison du repas en tant que telle. Une mise en œuvre des repas accompagnés doit également être intégrée dans l'accompagnement des bénéficiaires par les structures de portage.

La qualité d'un service de portage de repas passe nécessairement par une démarche d'amélioration continue de l'offre afin de garantir des prestations adaptées aux besoins et aux attentes de tous les bénéficiaires. Il est important d'associer ces derniers dans cette mesure de la satisfaction au quotidien pour garantir un service social réussi et partagé.

« Gestion et transport des livraisons » :

« Cœur de métier » des structures de portage de repas, un transport et une livraison sécurisés sont la garantie d'un service de qualité et d'une veille sociale active et engagée. Les normes d'hygiène pendant tout le transport, la traçabilité des repas « du quai de livraison au réfrigérateur », la confidentialité et la sécurité des accès au domicile des personnes (procédure de gestion des clés notamment) seront ainsi assurés par les structures de portage de repas. Un service de portage de repas éco-responsable marquera également la volonté de participer à un développement durable et social au sein de la cité.

« Veille sociale » :

Il est indéniable que le portage de repas s'inscrit comme l'un des maillons d'une veille sociale active au quotidien auprès des personnes les plus fragiles pour sécuriser leur maintien à domicile en luttant contre l'isolement social et en identifiant les situations d'alertes.

Le livreur/porteur de repas est un veilleur avant tout. Il propose bien plus qu'un repas livré. Il est le maillon central dans la chaîne de l'action sociale portée par le portage de repas à domicile. Aussi, le métier de livreur est à valoriser et accompagner pour qu'il remplisse pleinement sa mission de veilleur social.